Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge

Herausgeber: Générations

Band: - (2009)

Heft: 6

Artikel: Le jour où Marie est entrée en EMS

Autor: Probst, Jean-Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-832280

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le jour où Marie est

Il a bien fallu s'y résoudre. Cette femme nonagénaire ne pouvait plus rester seule à Le plus dur restait à faire: convaincre la principale intéressée. Récit vécu.

> oup de fil du Bureau régional d'orientation: «Bonjour, nous vous informons qu'un lit se libère lundi prochain!» Marie quitte alors la maison où elle a vécu

plus de 60 ans. Sans se retourner, mais les larmes aux yeux. Tout s'est passé si vite. Peut-être ne réalise-t-elle pas vraiment la situation. Ou alors trop bien...

Jusqu'à son 90° anniversaire, Marie vivait seule chez elle, dans une ferme vaudoise. Puis, par petites touches, sont apparus les premiers signes inquiétants: perte de mémoire, perte de confiance, moments de confusion et d'angoisse. Avec la tombée de la nuit, la panique s'installait, incontrôlable, comme si des fantômes visitaient son esprit.

Dans un premier temps, sa famille a fait appel aux services des soins à domicile pour les personnes âgées valides, espérant ainsi repousser l'instant fatidique du placement en EMS. Une infirmière chaque matin pour la piqûre d'insuline, une aide le soir pour un contrôle quotidien, une autre pour la douche hebdomadaire et les repas à domicile tous les jours à midi. «Ne t'inquiète pas, tout a été prévu pour te faciliter la vie chez toi.» En théorie, ça ne pouvait que fonctionner, mais la réalité est souvent différente...

Une période de révolte

Le matin de la douche, Marie refusait l'aide de l'infirmière. «Je suis assez grande pour me doucher toute seule!» A midi, la plupart des repas passaient directement à la poubelle. «C'est pas très bon et il y a trop...» Le soir, les aides du Centre médico-social se trouvaient souvent devant une porte fermée à double tour. «Qu'on me laisse tranquille!» La nuit, Marie errait dans la maison, ou dérangeait le voisinage. «Je ne veux pas rester seule!»

Inévitablement, le jour arriva où il fallut se résoudre à chercher une place en EMS. Période délicate, placée sous le signe de la culpabilité côté famille, de la révolte chez Marie. «C'est exclu, je n'irai pas!» Un autre jour: «Je veux y aller et retrouver mes amies!» La confusion augmentait. Marie, ne pouvait plus vivre de manière autonome.

«Nous avons trouvé l'endroit idéal, cela s'appelle La Maison du Bonheur.» Ce nom enchanteur, ses proches l'ont évidemment inventé pour atténuer l'effet EMS. Le médecin de famille signa un avis favorable. Le Bureau régional d'information et d'orientation enregistra la demande. A demi convaincue, Marie donna son accord. Enfin!



Pas facile de convaincre une grand-mère, qui a été indépendante et active, qu'il faut quitter sa maison pour entrer dans un home, même s'il s'appelle «La maison du Bonheur».

entrée en EMS

son domicile. Son état nécessitait qu'elle entre dans une structure médicosociale.

A «La Maison du Bonheur», Marie partage sa chambre avec une nièce qui a l'âge de sa fille. Elle a emporté un petit meuble, une bibliothèque pleine de livres qu'elle ne feuillette plus, une télévision qu'elle ne regarde jamais (elle a une vue très limitée) et une dizaine de photos qui résument toute une existence.

Vers une nouvelle vie

Commence alors une vie communautaire inhabituelle. Marie, qui fut indépendante, active et autonome, se retrouve assistée, entourée de dames majoritairement impotentes, dans un lieu confiné, rythmé par les repas et des animations qui ne l'intéressent qu'à moitié. «Ici, je me sens enfermée!» Alors, elle empoigne ses bâtons de marche et s'évade sur le trottoir qui longe l'EMS.

Aujourd'hui, ses balades sont de plus en plus courtes, son pas de plus en plus lent. Son regard s'est assombri. «Je sais que je ne pourrais pas vivre seule, je dois me faire une raison. Mais je ne me

sens pas bien ici...» Si elle se souvient du passé, sa mémoire présente l'abandonne. Elle égare sa canne, ses lunettes, se trompe parfois de chambre.

Dimanche dernier, elle a fait une croisière sur le lac de Neuchâtel. A un certain moment, elle a fermé les yeux: «Cette journée est magnifique, j'aimerais qu'elle ne finisse jamais, je voudrais m'endormir pour toujours, ici, maintenant...»

En la quittant, ce soir-là, ses proches ont eu un petit pincement au cœur. Ils savent pourtant que Marie est bien soignée, en sécurité aux mains d'un personnel dévoué et compétent. Mais les voilà soudain face à leur propre avenir: comment réagironsnous quand ce sera notre tour? Accepterons-nous de quitter notre environnement? Et comment nous adapterons-nous à cette nouvelle vie?

Selon les statistiques actuelles, 5% seulement des retraités finissent leur vie en EMS. La grande majorité termine ses jours à domicile.

Jean-Robert Probst

ADRESSES UTILES

Genève Fegems, tél. 022 328 33 00 www.fegems.ch

Neuchâtel Anempa, tél. 032 731 79 9

tél. 032 731 79 92 www.anempa.ch

Fribourg Afipa, tél. 026 915 03

tél. 026 915 03 43 www.afipa-vfa.ch

Jura Ajipa, tél. 032 426 01 11 www.ajipa.ch

Valais Avalems, tél. 027 323 03 33 www.avalems.ch

Vaud Avdems, tél. 021 721 01 60 www.avdems.ch

Générations Has

«L'hébergement en EMS coûte 5000 francs par mois»

n n'entre pas dans un EMS comme dans un moulin. Il faut au préalable entreprendre toute une série de démarches précises et observer un certain nombre de règles. Petit aperçu en compagnie de Tristan Gratier, président des EMS suisses.

Qui décide du placement en EMS?

Généralement la décision se prend en famille, avec l'avis d'un médecin. On n'interne pas une personne contre son gré, il faut parvenir à la convaincre. C'est un long processus, qui exige de la patience.

Comment se fait le choix de l'EMS?

En fonction de l'état physique et psychique de la personne,

on choisira un EMS proche de la famille ou des amis. Il est fortement conseillé de visiter un ou plusieurs établissements, voire d'organiser un court séjour.

Une inscription sur liste d'attente est-elle nécessaire?

Oui, les diverses associations cantonales peuvent fournir la marche à suivre. Le délai d'attente peut parfois être long.

Combien coûte l'hébergement en EMS et qui paie?

En moyenne, cela revient à 5000 francs par mois. Actuellement, 75% des résidents sont aidés par les prestations complémentaires, leur rente ne suffisant pas.

Et pour le quart restant?

Ce sont des personnes qui disposent d'un revenu suffisant, d'une petite fortune supérieure à 25 000 francs (40 000 francs pour un couple) ou de biens immobiliers.

Les enfants doivent-ils participer au financement de l'hébergement de leurs parents?

Non, en principe pas. Sauf s'ils ont reçu une donation ou une maison avant que leur parent n'entre en EMS. Il n'y a pas de délai légal, mais les recherches peuvent remonter jusqu'à 10 ans.

Les résidents en EMS paient-ils des impôts?

Oui, si leurs revenus sont importants. En revanche, les personnes qui bénéficient de l'aide de l'Etat n'en paient plus.